



le centre d'entreprise
NIPISSING PARRY SOUND

Planifier. Développer. Prospérer.

Faits en bref



*Pour les entreprises en
démarrage et en
expansion*



Le Centre d'entreprise

Le Centre d'entreprise Nipissing Parry Sound est un organisme sans but lucratif, financé par la province de l'Ontario, qui offre des renseignements, des programmes, de la formation et des ressources gratuitement aux entrepreneurs, aux entreprises en démarrage et aux entreprises en expansion.

Nos services sont offerts dans les régions de Nipissing et de Parry Sound et incluent :

- des consultations individuelles ;
- l'élaboration de plan d'affaires et d'étude de marché ;
- des renseignements sur les possibilités de financement ;
- recommandations à des conseillers professionnels ;
- des occasions de réseautage.

Emplacements

North Bay

200 rue McIntyre E. C.P. 360
North Bay, ON, P1B 8H8
705 474-0400 poste 2302
1-800-465-1882

Parry Sound

1, Promenade College
Parry Sound, ON, P2A 0A9
705 746-5892
1-800-465-1882

Visitez notre site Web thebusinesscentre-nps.com
ou consultez-nous sur Facebook, Twitter,
Instagram et LinkedIn @tbcnps.



Choisir une structure d'entreprise

Entreprise individuelle ou partenariat

- Propriétaire unique (ou 2+ si partenariat)
- Les individus sont responsables de toutes les dettes de l'entreprise
- Le nom de l'entreprise n'est pas protégé
- Revenu imposable au taux personnel
- Facile à enregistrer et à faible coût
- Impossible de transférer la titularité

Constitution en société

- Identifié par Ltée ,inc. ou Corp.
- Entité séparée du propriétaire
- Responsabilité personnelle limitée
- Nom d'entreprise protégé
- Peut transférer la titularité
- Dois faire une recherche de nom NUANS (20 \$)
- Dois remplir et déposer les statuts constitutifs, tenir à jour le registre des procès-verbaux, tenir à jour les dossiers de la société, inscrire les administrateurs et fournir les déclarations annuelles.

Malgré qu'il s'agit des deux formes d'entreprises les plus populaires, il existe d'autres possibilités pour votre entreprise, y compris les coopératives et les organismes à buts non lucratifs.



Permis, certificats et inspections

Permis

Un permis principal d'entreprise est la façon dont vous obtenez un numéro d'entreprise (NE) en Ontario. Un NE est nécessaire pour ouvrir votre compte bancaire d'entreprise et exploiter votre entreprise avec un nom commercial. Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour enregistrer votre entreprise auprès de la province de l'Ontario. Un permis principal d'entreprise coûte 60 \$ et doit être renouvelé tous les 5 ans. De plus, votre entreprise pourrait avoir besoin de permis alternatifs tels que des permis municipaux ou des permis spécifiques à l'industrie.

Des permis peuvent être exigés de votre municipalité, de l'unité sanitaire, du ministère de l'Environnement, etc. Les exemples incluent : la construction, la rénovation, etc.

Certificats

Votre entreprise pourrait avoir besoins de certificats et licences spécifiques à l'industrie. Des certificats peuvent être exigés de votre municipalité, de l'unité sanitaire et certains ministères. Par exemple la certification de manutention des aliments.

Inspections

Des inspections peuvent être exigées de votre municipalité, de l'unité sanitaire, du ministère de l'Environnement, etc. Les exemples incluent des inspections sanitaires, d'incendie, de bâtiment, etc.

C'est notre plaisir de vous aider tout au long du processus d'inscription, même si vous le faites ailleurs que dans Le centre d'entreprises, appelez-nous!

Choisir un emplacement

À domicile

Le démarrage de votre entreprise à domicile est une option tout à fait viable, que vous envisagiez de déménager dans un espace commercial ou que vous planifiez gérer l'entreprise de la maison de façon permanente.

Commercial

Un espace commercial peut vous convenir lorsque vous recherchez un point de vente et que vous souhaitez que vos clients magasinent dans votre entreprise ou si vous avez besoin d'un espace de bureau pour plusieurs employés.

Mobile

Que votre entreprise cible le grand public ou d'autres entreprises, si vous avez un produit ou un service que vous offrez chez vos clients, votre lieu d'affaires idéal peut être une voiture, une fourgonnette ou un camion.

En ligne

L'emplacement de votre entreprise n'a pas besoin d'être physique à l'ère numérique d'aujourd'hui. Il existe de nombreuses entreprises viables qui fonctionnent entièrement en ligne et il existe de nombreuses options pour aider les entreprises à gérer leur commerce électronique en ligne !

Peu importe votre emplacement ou votre type d'entreprise, vérifiez auprès de votre service de zonage dans votre municipalité pour vous assurer que votre établissement est à un endroit convenable.



Assurance

- L'assurance est habituellement requise à des fins de prêts, des subventions et de financement.
- En tant que propriétaire unique de votre entreprise, vous êtes personnellement responsable.
- L'assurance habitation ne couvre pas les actifs et les opérations des entreprises à domicile, vérifiez auprès de votre fournisseur d'assurance avant de démarrer une entreprise à domicile.
- L'assurance automobile personnelle ne couvre pas votre véhicule pour son utilisation professionnelle. Informez votre fournisseur si vous utilisez votre véhicule à des fins commerciales.
- Les types d'assurance incluent : responsabilité (opérations commerciales), immobilier (bâtiments, équipements et inventaires), habitation, automobile, invalidité, pertes d'exploitation, erreurs et omissions (protège contre les réclamations pour le travail inadéquat ou la négligence).

TVH

- Pour vous inscrire à la TVH, communiquez avec l'Agence du revenu du Canada au 1-800-959-5525 ou en ligne au cra-arc.gc.ca.
- L'inscription à la TVH vous donnera un numéro d'entreprise (pas le même que le NE).
- Inscrivez-vous à la TVH lorsque vos revenus d'entreprise approchent les 30 000 \$.
- Une fois inscrit, vous devez facturer la TVH aux clients, la réclamer et la remettre.
- L'inscription est facultative pour moins de 30 000 \$, mais il pourrait être avantageux dans certains cas de s'inscrire tôt. Consulter un professionnel pour plus de renseignements.
- Si vous ne facturez pas la TVH aux clients, vous ne pouvez pas déduire l'impôt que vous payez sur les achats.
- Si vous vendez des produits à l'extérieur de l'Ontario, vous allez devoir peut-être facturer les taxes en fonction de leur emplacement.

Embaucher du personnel

Paie

- Les retenues salariales incluent : l'impôt fédéral et provincial, le RPC, l'AE et la paye de vacances.
- Inscrivez-vous auprès de l'Agence du revenu du Canada.

CSPAAT

- Pour vous inscrire à la CSPAAT, visitez wsib.on.ca.
- La CSPAAT est une aide financière pour les employés blessés au travail.
- La CSPAAT est obligatoire si vous avez des employés.
- Si vous êtes travailleur autonome et n'avez pas d'employés, la CSPAAT n'est pas obligatoire à moins d'être dans l'industrie de la construction.
- Vous devez communiquer avec la CSPAAT dans les 10 jours suivants le premier jour de travail de l'employé.
- Le coût de la CSPAAT est basé sur le groupe de taux de l'industrie (utilisez l'estimateur de la CSPAAT sur leur site Web pour avoir une idée générale du coût).
- Pourquoi s'inscrire ? Protection contre les poursuites judiciaires, remplace les pertes de revenus, couvre les coûts des soins de santé, appui le retour au travail, les programmes de formation et de prévention.

Loi sur les normes d'emploi

- La Loi de 2000 sur les normes d'emploi (LNE) établit les normes minimales pour la plupart des employés en Ontario. Il énonce les droits et les responsabilités des employés et des employeurs dans la plupart des milieux de travail de l'Ontario.
- Assurez-vous d'être au courant de la loi en visitant : <https://www.ontario.ca/fr/document/votre-guide-de-la-loi-sur-les-normes-demploi-0>.

Sécurité au milieu de travail

La Loi sur la santé et la sécurité au travail

- Adopté pour la première fois en 1979, la loi a été modifiée en 1990.
- Ce sont les lois à respecter pour garantir la sécurité du lieu de travail.
- Un lieu de travail sécuritaire est la responsabilité de l'employeur, il doit donc comprendre la loi et veiller à ce que son lieu de travail soit conforme à la loi pour assurer leur sécurité et celle de leurs employés.
- Le lien suivant contient un guide du gouvernement de l'Ontario qui permet au lecteur de comprendre comment créer un lieu de travail sain et sécuritaire, et qui offre un aperçu sur la loi. <https://www.ontario.ca/fr/document/guide-de-la-loi-sur-la-sante-et-la-securite-au-travail>.
- Les coordonnées pour joindre le ministère du Travail sont retrouvées à la fin de ce guide (page 11). Pour toutes questions concernant votre entreprise, veuillez communiquer avec le ministère pour y répondre.

Réclamer votre revenu

- Si votre entreprise est constituée, vous devez produire une déclaration de revenus distincte pour les sociétés.
- Si vous êtes une entreprise individuelle ou en partenariat, vous payez l'impôt sur le revenu net généré par votre entreprise et remplissez le formulaire T2125.
- Assurez-vous de recueillir tous les reçus, les factures, les états de compte et les journaux relatifs à votre activité commerciale.
- Assurez-vous de produire vos impôts à temps pour éviter les pénalités.

Financement aux entreprises

- Il peut y avoir des options pour recevoir du financement pour votre entreprise, y compris :
 - les institutions financières ;
 - les programmes gouvernementaux ;
 - les investisseurs en capital-risque ;
 - les investisseurs providentiels ;
 - les subventions salariales.
- Consultez le site Web du centre d'entreprise pour consulter notre manuel de financement.
- Un plan d'affaires est nécessaire si vous prévoyez présenter une demande de financement.



Plan d'affaires

- Un plan d'affaires est un document complet qui décrit exactement ce que votre entreprise va faire, comment elle fera de l'argent, avec qui elle sera en concurrence, le marché et l'industrie dans laquelle elle opérera, et les prévisions financières de l'entreprise.
- Il inclura également une ventilation des coûts de démarrage de votre entreprise, le montant d'argent nécessaire pour commencer les activités et il précisera également d'où provient l'argent.
- Un plan d'affaires est nécessaire pour qu'une entreprise puisse obtenir du financement d'une institution, car elle veut s'assurer que l'entreprise est viable et durable.

Si vous avez besoin d'aide pour élaborer un plan d'affaires, venez nous voir au Centre d'entreprise Nipissing Parry Sound!

Coordonnées

Agence du revenu du Canada

Tél. : 1 800 959-5525
site Web: cra-arc.gc.ca

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)

128, rue McIntyre Ouest
North Bay, ON P1B 2Y6
Tél. : 1 800 387-0750 ou
1 416 344-1000
site Web: wsib.on.ca

Service Ontario

447, av. McKeown unité 111,
North Bay, ON P1B 9S9
Tél.: 1 800 267-8097
[https://www.ontario.ca/page
/serviceontario](https://www.ontario.ca/page/serviceontario)

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Tél.: 1 866 997-1936
site Web :
[http://www.ic.gc.c
a/eic/site/cipointernet-
internetopic.nsf/eng/Home](http://www.ic.gc.ca/a/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/eng/Home)

Entreprises Canada Ontario

Tél.: 1 888 576-4444
site Web: [http://www.cbo-
eco.ca/en/](http://www.cbo-eco.ca/en/)

Chambre de commerce

North Bay: nbdcc.ca

Parry Sound: psachamber.ca

West Nipissing:
westnipissingchamber.ca

Almaguin Highlands:
[almaguinhighlandschamberof
commerce.wildapricot.org](http://almaguinhighlandschamberofcommerce.wildapricot.org)

Temagami:
temagamiinformation.com

Bureau de santé du district North Bay Parry Sound

Bureau de North Bay :
681, rue Commercial
North Bay, ON P1B 4E7
Tél. : 705 474-1400

Ministère du Travail

Tél.: 1 416 326-7160
site Web:
[https://www.ontario.ca/page
/ministry-labour](https://www.ontario.ca/page/ministry-labour)

 <p>Mandy Strang (705) 493-5077 mandy@thirdgendesign.ca</p> <p>Graphic Design, Branding, promotions, campaigns</p>	 <p>Carole Lepage-Miller (705) 475-6519 carole.lepage-miller@ca.gt.com 222 McIntyre Street West, Suite 400 North Bay</p> <p>Audit, Tax and Advisory Services</p>	 <p>Mélanie Levasseur (705) 474-5650 x243 melanie.levasseur@acpol.com 630 Cassells Street, North Bay</p> <p>Business Banking & Financial Services</p>
 <p>Pat Lynch (705) 472-7223 pat.lynch@staples.ca 1899 Algonquin Blvd, North Bay</p> <p>Office supplies & furniture, technology & business related services.</p>	 <p>Thomas Brown, Brandon Beach & Ryan Veldhuis (705) 478-5530 hello@buzzmasters.ca 269 Main Street West, Suite 109 North Bay</p> <p>Digital Marketing Services</p>	 <p>Christian Tremblay (705) 474-2920 ctremblay@partnersinlaw.net 225 McIntyre Street West, North Bay</p> <p>Legal Services</p>
 <p>Chris Bevan (705) 472-5744 chris@kennedyinsurance.ca 160 King Street West, North Bay</p> <p>Insurance Services and Employee Benefits</p>	 <p>Shawn Chorney (705) 471-4687 shawn.chorney@canadorecollege.ca 100 College Drive & 60 Commerce Court, North Bay</p> <p>Post-secondary education & continuing education programs</p>	 <p>Dr. John Nadeau (705) 474-3450 x4666 johnn@nipissingu.ca 100 College Drive, North Bay</p> <p>Post-secondary education & professional development</p>
 <p>Stacie Fiddler (705) 474-0812 stacie@thelabourmarketgroup.ca 101 Worthington Street East, Suite 238, North Bay</p> <p>Labour market information</p>	 <p>Erin Richmond (705) 474-0400 x2527 erin.richmond@cityofnorthbay.ca 200 McIntyre Street East, North Bay</p> <p>Municipal and Economic Development Services</p>	 <p>Christy Cafovski 705-746-4213 manager@psachamber.ca 21 Williams St P2A 1V2 *Proudly representing the Parry Sound Area business community since 1897.*</p>
 <p>Patricia Carr (705) 472-8480 patricia@nbdcc.ca 205 Main Street East, North Bay</p> <p>Advocacy, value, growth, connections</p>		 <p>Michelle Schenk (705) 753-5672 admin@westnipissingchamber.ca 178 King Street, Unit A, Sturgeon Falls</p> <p>Promote & support local business</p>

200 rue McIntyre
Est, North Bay



21, rue William
Parry Sound

info@tbcnps.ca



www.tbcnps.ca

705 474-0400
1-800-465-1882



705 746-5892